

# Analyse



Le reporting RSE  
améliore-t-il le  
Comportement des  
entreprises ?

Ce que nous apprend la  
pratique français

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Le reporting RSE améliore-t-il le comportement des entreprises ? Ce que nous apprend la pratique française

*Connaître la manière dont la responsabilité sociale des entreprises est réellement mise en œuvre est une préoccupation qui touche de plus en plus de citoyens-consommateurs. En revanche, la qualité des informations extra-financières fournies sur base volontaire par les entreprises est souvent lacunaire<sup>1</sup>, partielle, pour ne pas dire totalement absente. Ne nous leurrions pas ! À ce jour, sans contraintes réglementaires, la transparence sur ces points n'a que peu de chance de faire de véritables avancées. L'objet de cette analyse est donc de porter un premier regard sur une initiative française en la matière : sur quoi porte-t-elle ? Comment est-elle mise en œuvre et appliquée ? Quels en sont les premiers résultats ? Qu'en penser ? Un focus particulier sera accordé dans cet article sur le traitement des données environnementales.*

### En quelques mots :

- Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) et reporting des entreprises
- Législation française sous la loupe
- Apprentissages
- Focus sur les dimensions et indicateurs environnementaux

## 1 Introduction

Financité porte depuis des années un plaidoyer en faveur de la mise en œuvre d'une norme légale en matière d'investissement socialement responsable (ISR)<sup>2</sup>. Cette norme se base sur une vérification et un reporting que chaque entreprise (en particulier les banques) devrait réaliser quant au respect, dans sa politique d'investissement, des conventions et normes internationales signées par la Belgique (en matière de droits de l'homme, droits sociaux, normes environnementales...). À ce jour, toutefois, aucun gouvernement n'est allé jusqu'au bout du dispositif et le projet de norme n'est pas encore devenu une règle applicable en Belgique. En France, en revanche, des avancées législatives ont eu lieu, voici quelques années, en matière de transparence sur des dimensions extra-financières, et, bien qu'il ne s'agisse pas d'une norme légale au sens strict, une obligation d'information sociale et environnementale est bien réelle à ce jour.

- 
- 1 Jonas Edelsztejn, 2016, « Ma banque, 0 % carbone ? Jusqu'où les banques belges sont prêtes à aller ? », Réseau Financité, disponible sur [https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/ma\\_banque\\_0\\_carbone\\_analyse\\_20160225\\_rev.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/ma_banque_0_carbone_analyse_20160225_rev.pdf)  
Olivier Jérusalmy, 2016, « La transparence bancaire : ce qu'en pensent les principales parties prenantes ? », Réseau Financité, disponible sur XXX
  - 2 Bernard Bayot, 2008, « Étude portant sur une proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable », Financité, disponible sur : <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/234.pdf>

## 2 Une loi plus contraignante en matière de transparence

Depuis 2010, les obligations de *reporting* ont été renforcées, voici donc une présentation synthétique des principales avancées.

### 2.1 Les entreprises doivent rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

#### 2.1.1 Origine de l'obligation

C'est dans l'article 83 de la loi Grenelle II, adoptée définitivement le 29 juin 2010 et publiée le 12 juillet 2010, que l'on trouve les nouvelles dispositions concernant la manière dont les entreprises devront rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

Un décret du Conseil d'État<sup>3</sup> précise quant à lui la liste des informations concernées ainsi que les modalités de leur présentation afin de permettre une comparaison des données.

#### 2.1.2 Quelles informations sont-elles concernées par cette obligation de transparence ?

Le décret présente une liste de points assez longue, qui couvre à la fois des informations sociales, des informations environnementales et des informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Pour n'en retenir qu'une synthèse, voici une sélection des dimensions reprises (pour la liste exhaustive, nous invitons le lecteur intéressé à consulter le décret lui-même, qui est, du reste, rédigé de manière très claire) :

#### Informations sociales :

- a) **Emploi** : effectif, composition (âge, sexe, domicile), rémunérations et évolutions, embauches, licenciements... ;
- b) **Organisation du travail** : modalités organisationnelles du dialogue social...
- c) **Santé et sécurité** : bilan des accords signés avec les syndicats ou les représentants du personnel...
- d) **Formation** : nombre d'heures de formation...
- e) **Égalité de traitement** : entre hommes et femmes, en matière d'insertion des personnes handicapées...

---

3 Décret 2012-557 du 24 avril 2012. Disponible sur ; [http://www.rseneews.com/public/dossier\\_eco/doc/Decret2012-557-240212.pdf](http://www.rseneews.com/public/dossier_eco/doc/Decret2012-557-240212.pdf)

### **Informations environnementales :**

- a) **Politique générale en matière environnementale** : moyens (financiers) consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions...
- b) **Pollution et gestion des déchets** : mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement...
- c) **Utilisation durable des ressources** : consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales...
- d) **Changement climatique** : rejets de gaz à effet de serre...
- e) **Protection de la biodiversité** : mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité...

### **Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :**

- a) **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société** : en matière d'emploi et de développement régional...
- b) **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations...

Les dimensions qui font l'objet du *reporting* sont donc parfois extrêmement précises (nombre d'emploi, évolution de l'emploi...) ce qui permet l'élaboration d'indicateurs aisément comparables (pourcentage et ratio, évolutions longitudinales...). Ce n'est toutefois pas toujours le cas (ex. : mesures prises pour préserver la biodiversité), ce qui fait qu'en l'absence d'indicateurs précis ces dimensions seront sujettes à des présentations (par les entreprises) très différentes les unes des autres. Des observations confirment que les présentations en la matière sont notamment tributaires de la taille de l'entreprise et de l'existence ou non d'un département RSE. Enfin, un des corollaires de l'hétérogénéité des données et indicateurs prend, malheureusement, la forme d'une difficulté supplémentaire d'interprétation et de comparaison.

Si l'on cherche à comprendre pourquoi les données sollicitées sont si différentes les unes des autres, on peut formuler quelques pistes d'explication. D'une part, pour certaines dimensions, des indicateurs précis ne sont pas forcément déjà élaborés : quelles seraient les mesures et informations les plus pertinentes pour rendre compte d'une dimension ? D'autre part, le flou actuel est sans doute aussi le fruit de négociations avec les entreprises afin de leur laisser de la souplesse dans leur pratique de *reporting*, somme toute récente pour nombre d'entre elles. Nous tâcherons de vérifier dans quelle mesure cette approche douce permet tout de même d'obtenir des informations de qualité.

### 2.1.3 Quelles sont Les entreprises concernées par cette obligation ?

La transparence envisagée ne concerne que de très grandes entreprises, dans un premier temps en tout cas, puis s'étend, certes, sur une portion plus large d'entreprises, mais toujours de taille importante.

En fonction de certaines caractéristiques (notamment liées à leur taille), les entreprises concernées par ces nouvelles obligations ont disposé d'un calendrier de mise en œuvre différencié.

Entreprises concernées	Reporting	Vérification
<b>Sociétés cotées</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice ouvert après le 31 décembre 2011</b>
Sociétés non cotées dont : - le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 1 milliard d'euros et - dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 5000	Exercice 2012	Exercice clos au 31 décembre 2016
Sociétés non cotées dont : - le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 400 millions d'euros et - dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 2000	Exercice 2013	Exercice clos au 31 décembre 2016
Sociétés non cotées, dont : - le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros et - dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500	Exercice 2014	Exercice clos au 31 décembre 2016

### 2.1.4 Un contrôle est-il exercé concernant Le respect de ces obligations ?

Il est intéressant de noter que le législateur a prévu que les informations visées devront faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Cette vérification doit donner lieu « à un avis qui est transmis à l'assemblée des actionnaires ou des associés, en même temps que le rapport du conseil d'administration ou du directoire ».

L'avis de l'organisme tiers indépendant doit comporter une attestation sur la présence de toutes les informations devant figurer au regard des obligations légales ou réglementaires.

### 2.1.5 Une évaluation du dispositif supportée par Les pouvoirs publics

Le ministère de l'Écologie soutient, quant à lui, la réalisation d'une étude annuelle<sup>4</sup> du dispositif de *reporting* extrafinancier lié à la réglementation.

#### Deux mots sur la méthode employée :

L'échantillon retenu se compose de 50 entreprises (30 grosses et moyennes entreprises cotées + 20 entreprises non cotées).

La première partie de l'étude présente une analyse des modalités de publications des informations sociales, environnementales et sociétales. Trouve-t-on une description qualitative ? Des données quantitatives ? Explique-t-on pourquoi les informations sont manquantes, le cas échéant ?

« La seconde partie du rapport propose une analyse transversale de l'application du dispositif réglementaire : utilisation du principe 'appliquer ou expliquer', périmètre de consolidation, comparabilité des données, différences entre les entreprises cotées et non cotées. »<sup>5</sup> Cette seconde partie s'intéresse donc de manière plus globale à la qualité générale de la transparence ainsi atteinte.

#### 1) Les modalités de publications (focus sur les données environnementales)

En ce qui concerne les modalités du reporting, le tableau 1 présente les résultats des 19 items environnementaux, selon qu'ils ont ou non été complétés de manière quantitative, qualitative ou mixte, ou de manière insuffisante.

Plusieurs apprentissages peuvent être d'ores et déjà tirés de cette première partie du rapport :

- les indicateurs censés décrire les politiques de prévention des pollutions (eau, air, sol, bruit, autres) sont peu ou mal complétés ;
- les indicateurs de consommation (ou d'évolution de consommation) de matières premières ou d'énergies sont plus souvent complétés, mais gagneraient à être plus précis ;
- certains indicateurs semblent ne pas avoir été convenablement interprétés ou simplement compris, ce qui nécessite un travail de simplification, d'explication ou de reformulation ;
- les indicateurs relatifs à l'amélioration de l'efficacité sont encore trop qualitatifs : ils pourraient gagner à être complétés par des mesures d'impacts (ex. : volumétrie des économies réalisées).

On comprend également, lorsque l'on entre plus avant dans le détail des indicateurs collectés (voir tableau 1) que le *reporting* sur ces dimensions peut se révéler complexe. Il requiert, pour l'obtention de données fiables, la mise en place d'outils de mesure qui doivent encore faire l'objet de développements pour un certain nombre d'entreprises. Pour l'obtention de données comparables, il requiert, en outre, une homogénéisation des références utilisées qui, parfois, sont inexistantes ou peu connues.

4 Gwenaëlle Sevin & Camille Saint-Jean, octobre 2014, « DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU DISPOSITIF FRANÇAIS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER Bilan et perspectives », Orée, France. Disponible sur : [http://www.oree.org/\\_script/ntsp-document-file\\_download.php?document\\_id=3363](http://www.oree.org/_script/ntsp-document-file_download.php?document_id=3363)

5 op.cit (Sevin)

Dans certains cas, l'approche qualitative facilite la collecte, dans la mesure où une explication littérale peut suffire. En revanche, tant la solidité que la comparabilité des informations recueillies suivant cette approche sont plus faibles.

Enfin, au vu de la diversité des données qui apparaissent dans les réponses obtenues, il est certainement plus aisé de comparer et classer les entreprises, en ce qui concerne les données qualitatives, sur la base de la qualité du *reporting* réalisé plutôt que sur le fond des informations contenues.

Pour les données quantitatives, pour autant que les variables soient identiques, il est en revanche plus aisé de construire une cotation et dès lors un classement.

**Tableau 1 : Comment les items environnementaux ont-ils été documentés dans les rapports des entreprises étudiées (entreprises cotées) ?**

	Non renseigné	Non renseigné, mais justifié	Renseignement quantitatif	Renseignement qualitatif	Renseignement quanti et quali	Renseignement partiel
<b>Organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales</b>	3,3 %	3,3 %		<b>63,4 %</b>		30,0 %
<b>Démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement (amélioration si on scinde cette question en deux)*</b>	10,0 %	3,3 %	3,3 %	43,4 %	33,3 %	6,7 %
<b>Formation/information des salariés sur l'environnement</b>	6,7 %	3,3 %	3,3 %	<b>70,0 %</b>	16,7 %	
<b>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions (amélioration si on précise qu'il s'agit des montants consacrés)</b>	<b>23,3 %</b>	16,7 %		33,3 %	16,7 %	10,0 %
<b>Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement...</b> (indicateur performant, mais pas pertinent pour certains types d'activité, p. ex., services intellectuels)	6,7 %	<b>30,0 %</b>	<b>40,0 %</b>	23,3 %		
<b>Mesures de prévention, réduction réparation : eau (amélioration si des indicateurs communs s'élaborent dans le futur)</b>	16,7 %	<b>26,7 %</b>		23,3 %	23,3 %	10,0 %
<b>Mesures de prévention, réduction réparation : air (amélioration si une liste des gaz concernés est élaborée)</b>	<b>20,0 %</b>	<b>33,3 %</b>		16,7 %	13,3 %	16,7 %
<b>Mesures de prévention, réduction réparation : sol (qualité des réponses très variable selon le type d'activité (meilleure dans l'industrie lourde) et la taille de l'entreprise (nombreuses omissions au sein du CAC 40))</b>	<b>30,0 %</b>	<b>33,3 %</b>		30,0 %		6,7 %
<b>Mesures de prévention/recyclage/élimination des déchets</b>		3,3 %	16,7 %	26,7 %	<b>50,0 %</b>	3,3 %
<b>Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité (amélioration si on scinde cette question en deux)</b>	3,3 %	<b>46,7 %</b>		26,7 %		23,3 %
<b>Consommation d'eau (amélioration si on précise, outre les données quantitatives, l'origine des eaux utilisées – nappes phréatiques, réseau public, surface, rivière, lac)</b>		13,3 %	<b>23,4 %</b>		<b>50,0 %</b>	13,3 %
<b>Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales (amélioration de la comparabilité si on précise, outre les données quantitatives, quels indicateurs utiliser)</b>	<b>46,7 %</b>	<b>20,0 %</b>	3,3 %	16,7 %	10,0 %	3,3 %



<b>Consommation de matières premières (malgré la possibilité d'un reporting quantitatif, l'interprétation reste complexe car le choix des matières décrites par l'entreprise n'est pas forcément le plus pertinent. En outre, vu la diversité des activités, il faut permettre une grande souplesse dans le choix des matières premières décrites. L'établissement de critères communs permettant de désigner quelles matières premières sont pertinentes pour l'entreprise pourrait être une piste d'amélioration).</b>	16,7 %	16,7 %	<b>56,6 %</b>	10,0 %		
<b>Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans la consommation de matières premières (vu la diversité des activités, il faut permettre une grande souplesse dans le choix des matières premières décrites. L'établissement de critères communs permettant de désigner quelles matières premières sont pertinentes pour l'entreprise pourrait être une piste d'amélioration).</b>	16,7 %	16,7 %		<b>50,0 %</b>	13,3 %	3,3 %
<b>Consommation d'énergie</b>		3,3 %	<b>96,7 %</b>			
<b>Mesures pour améliorer l'efficacité énergétique (amélioration possible en collectant dans un nouvel indicateur les données quantitatives d'impact des mesures prises)</b>	3,3 %	3,3 %		<b>76,7 %</b>	16,7 %	
<b>Mesures pour améliorer le recours aux énergies renouvelables (peu d'information précises et opposables – pour améliorer, solliciter en parallèle la proportion d'énergie utilisée issue du renouvelable, et le financement des énergies renouvelables)</b>	<b>30,0 %</b>	3,3 %		43,4 %	10,0 %	13,3 %
<b>Utilisation des sols (la recherche de mesure sur l'artificialisation des sols occasionnée par les activités n'a pas été bien comprise – amélioration possible par une reformulation plus précise des indicateurs souhaités : superficie physique, différenciation des usages, imperméabilisation ou non...)</b>	<b>20,0 %</b>	<b>53,3 %</b>		13,3 %	6,7 %	6,7 %
<b>Rejets de gaz à effet de serre (bon indicateur, amélioration si des indicateurs communs s'élaborent dans le futur)</b>	3,3 %	3,3 %	<b>90,0 %</b>			3,4 %
<b>Adaptation aux conséquences du changement climatique (il s'agit des conséquences sur les installations de l'entreprise – peu comparable)</b>	<b>26,7 %</b>	13,3 %		43,3 %		16,7 %

*Les parenthèses contiennent les commentaires de l'auteur.*

## 2) Analyse transversale de la qualité des rapports

Cette partie s'intéresse à la qualité globale du *reporting* et aux pistes d'amélioration. D'une part, les auteurs reconnaissent l'importante amélioration de la transparence obtenue grâce au nouveau décret : plus d'informations sont exigées, et ce, auprès d'un plus grand nombre d'entreprises.

Toutefois, l'analyse qui suit fournit un nombre significatif de recommandations afin de permettre au dispositif de *reporting* d'atteindre une transparence tout à fait digne de ce nom.

Parmi les plus importantes, nous retiendrons :

- le recours à une matrice de matérialité<sup>6</sup> afin de définir les enjeux importants de l'entreprise et de les hiérarchiser : ceci doit avoir pour effet de garantir que les dimensions documentées par les entreprises sont bien les plus pertinentes compte tenu de leurs activités ;
- limiter les questions/dimensions qui génèrent des réponses non opposables, c'est-à-dire qui reposent sur du déclaratif peu ou pas étayé par des données objectivées et/ou observables ;
- rendre systématique la mention du périmètre couvert par l'indicateur (sa définition et les éventuelles difficultés d'élaboration rencontrées) : les filiales étrangères, les sous-traitants..., sont-ils intégrés ? ;
- pour rencontrer la diversité des activités des entreprises, élaborer des référentiels sectoriels au sein de fédérations professionnelles, qui rendront possibles des comparaisons des entreprises au sein d'un même secteur ;
- pour faciliter les comparaisons, élaborer et utiliser des indicateurs homogènes : à titre d'exemple, il est recommandé d'utiliser des références internationales d'ores et déjà en place.

### 2.2 Conclusions et apprentissages

La pratique française de *reporting* sur des données extra-financières, ciblée sur les grandes entreprises, génère une source complémentaire d'informations en matière sociale et environnementale.

À ce jour, on peut toutefois constater que le processus entamé prendra encore du temps avant de répondre de manière pleine et entière aux attentes des parties prenantes, dont nous faisons partie. Les critiques énoncées sur le dispositif français ciblent également le dispositif de vérification des informations par un organisme indépendant. Comme ce tiers doit obtenir une accréditation moyennant la mise en œuvre de modalités lourdes et coûteuses, un tel pré-requis « *ferme le marché de la vérification plus qu'il ne l'ouvre, alors que des experts-comptables pourraient tout à fait assurer cette vérification* », juge Patrick d'Humières, président de l'Association des sociétés de conseils en RSE et développement durable.

---

<sup>6</sup> « La matérialité définit ce qui peut affecter les activités ou les performances financières et extra-financières d'une entreprise ou qui peut avoir un impact significatif sur la société et les parties prenantes. », op.cit Sevin, 2014 p. 83

Une autre question de fond a été soulevée par Patrick Jolivet, manager *Reporting & Etudes* chez Utopies, concernant l'absence de *reporting* relatif aux activités des sous-traitants : ce sujet est d'autant plus sensible que des scandales liés aux pratiques de certains sous-traitants ont ébloué leurs clients<sup>7</sup>.

On comprend dès lors que le chemin qui mène à un *reporting* extra-financier de bonne qualité est un processus long, qui se construit et s'améliore à mesure que les rapports réalisés par les entreprises sont étudiés et évalués, et que la volonté politique d'obtenir des données de qualité est manifeste.

Dans ce sens, on ne peut que recommander aux pouvoirs publics belges, désireux de pousser les entreprises à plus de responsabilité sociale et environnementale, de démarrer au plus vite un processus dans ce sens. Car ce type de processus s'avère lent à produire tous ses effets : tant parce que les indicateurs idéaux sont rares et que la plupart sont perfectibles, que parce que les entreprises doivent, pour les collecter, développer des outils qui, pour la plupart, sont inexistantes.

Pour finir, si nous attendons que ce surcroît de transparence favorise l'émergence de comportements réellement plus vertueux de la part des entreprises, soyons conscients que ce surcroît de transparence n'est pas en soi automatique. Le secteur associatif, les représentants de la société civile, les organisations de défense des consommateurs ont un rôle essentiel à jouer pour rendre digeste et relayer l'information, d'une part, et pour interpeller les entreprises qui, malgré cette transparence, maintiennent ou aggravent leurs agissements irresponsables.

*Olivier Jérusalmy*  
*Août 2016*

---

<sup>7</sup> Ex. : Effondrement du Rana Plaza et des entreprises de confections ou de distribution européennes. Source : Wikipédia : plus d'informations disponibles sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Effondrement\\_du\\_Rana\\_Plaza](https://fr.wikipedia.org/wiki/Effondrement_du_Rana_Plaza)

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des trois thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires classiques, l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.